

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : Préavis no 59/2015, demande de crédit de CHF 1'100'000.— pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse

Séance : 11 novembre 2015

Présents : La Municipalité au complet sauf G. Girardet (excusé), O. Rochat, boursier ainsi que la Commission des Finances sauf P. Payne (excusé)

La Commission des finances s'est réunie avec la Municipalité afin de discuter de ce préavis s'élevant à CHF 1'100'000.—TTC pour financer la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse.

A toute fin utile, nous précisons que Peter Payne, opposant dans ce projet, et Jean-François Vez, soumissionnaire dans ce projet, n'ont pas participé aux discussions et ne signent donc pas ce préavis.

La Commission des finances ne rapporte que sur la partie financière.

Déchèterie actuelle

Comme vous pouvez lire sous point 1 Préambule du préavis, le feuillet de la déchèterie actuelle nous empêche d'aller de l'avant avec le dossier du plan général d'aménagement (PGA) et il devient urgent de débloquent la situation.

Le budget 2015 pour le poste Ordures ménagères et déchets présente au niveau des charges un montant de CHF 359'366.—et au niveau des produits un montant de CHF 214'620.--. Les comptes 2015 (en préparation) semblent être en ligne avec le budget.

Nouveau projet

Le nouveau projet nous met à l'abri pour une durée de 30 ans pour un loyer de CHF 12'000.—par année, indexé tous les 5 ans au coût de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur au 01.01.2016 (Variation en % par rapport à l'année précédente 2010/0,7 pts, 2011/0,2 pts, 2012/-0,7 pts, 2013/-0,2 pts, 2014/0,0). A ces charges d'exploitation il convient d'ajouter un montant d'environ CHF 20'000.—pour la location ou location-vente des bennes.

Le budget 2016 pour le poste Ordures ménagères et déchets présente au niveau des charges un montant de CHF 333'347.—et au niveau des produits un montant de CHF 233'620.--. Ce poste pèse 2,37 % dans le budget total de la commune.

Les principaux postes du projet se présentent comme suit :

Place et aménagements extérieurs	HT	CHF	595'535.—
Hangar	HT	CHF	265'650.—
Honoraires	HT	CHF	100'000.—
Frais de géomètre, notaire, divers et imprévus	HT	CHF	50'000.—
TVA 8 %		CHF	80'894.80
Total arrondi à	TTC	CHF	1'100'000.—

Pour davantage de détails, nous vous encourageons à parcourir le préavis à la page 4 vous donnant toutes les informations nécessaires à la compréhension des investissements.

Nous tenons à relever que le Fonds de réserve pour travaux futur comptabilise actuellement un montant de CHF 1'848'000.--. Nous comptons également sur un subside du canton si la motion du député Yves Ravenel de Trélex déposé au niveau du Grand Conseil trouve approbation.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil :

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000.-- TTC pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de la Raisse

1. de financer ce montant par la trésorerie courante ou par des emprunts bancaires et/ou institutionnels.
2. ce crédit sera comptabilisé sur le compte 9141.48, crédit de construction Déchèterie de la Raisse et sera amorti en une fois par le 9282.1 (Fonds travaux futurs) en 2017.
3. de financer les charges annuelles, hors exploitation, (location terrain et bennes) pour un montant de CHF 32'000.--

W. Baumgartner
Rapporteur

M. Bedat

A. Von Wyl

Genolier, le 23.11.2015

Conseil communal de Genolier

Rapport de la commission des bâtiments et urbanisme

Objet : préavis N° 59/2015
Demande de crédit de CHF 1'100'000.- pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse

Séance : mardi 10 novembre 2015

Présents à la séance :

Municipaux : C.Bürki et G. Richard

Commission des bâtiments : J.-J.Valero, C.Pidoux et G.Geissmann

Excusés :

Commission des bâtiments : P. Fonzo et J.-L. Cuendet

La commission des bâtiments tient à remercier les conseillers municipaux présents à la séance du 10 novembre 2015 pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis.

La commission a pris note du compte-rendu fait par les membres de la municipalité concernant l'emplacement choisi pour la nouvelle déchèterie qui permettrait de remplacer l'actuelle à Barin, qui est illégale et dénoncée par l'Etat, étant située en zone forêt.

La parcelle de 1'900 m² située dans la zone industrielle de La Raisse a l'avantage d'être équipée (eau sous pression, eaux claires et usées, borne hydrante, etc.) et le terrain est légalisé et par conséquent pas de compensation liée à l'entrée en vigueur de la LAT et pas de plan partiel d'affectation (PPA) à réaliser.

La commission s'est interrogée sur l'aménagement de cette parcelle et plus particulièrement sur l'emplacement des six bennes de 36 m³ qui laisse un espace relativement conséquent entre ces dernières et la clôture adjacente à la route de la Cézille. Cet espace est nécessaire aux camions qui ont besoin d'une distance de 12 mètres avant les bennes pour manœuvre afin de les évacuer.

Il nous a été communiqué par la Municipalité que Monsieur Etienne Ruegg, responsable des déchèteries à l'Etat de Vaud, le transporteur des bennes et notre surveillant, Monsieur Brunner, ont participé avec l'architecte au développement du projet et ont pu faire part de leurs avis et conseils.

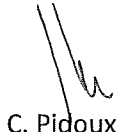
Au vu de ce qui précède, la commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal no 59/2015 concernant la demande de crédit de CHF 1'100'000.- pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse.

Ainsi fait à Genolier, le 24 novembre 2015



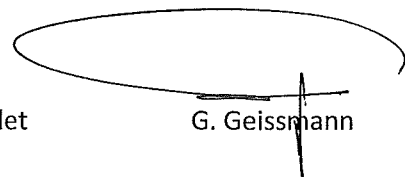
P. Fonzo
(rapporteur)

J.-J. Valero



C. Pidoux

J.-L. Cuendet



G. Geissmann